Nations Unies S/PV.5138



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mars 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 5138e séance (privée) du Conseil de sécurité, tenue à huis clos au Siège de l'Organisation des Nations Unie à New York, le 11 mars 2005, à 10 h 10

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 11 mars 2005, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5138e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, par M. Legwaila Joseph Legwaila, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Éthiopie et l'Érythrée.

Les membres du Conseil, M. Legwaila et les représentants des pays fournisseurs de contingents qui participaient à la réunion ont eu un échange de vues constructif. »

05-26727 (F) 110305 110305